

Démarche pour une carte d'identité pour enfants mineurs

- **Présence de l'enfant requise, y compris des bébés**
- **Apporter 1 photo passeport conforme (cf. instructions carte d'identité)**
- **Fr. 35.00**

Situation Familiale	Présence de l'enfant requise	Documents à présenter
Parents mariés	Les deux parents ou l'un des deux parents	• Certificat de famille • Document d'identité de l'un des deux parents
Parents séparés	Les deux parents ou l'un des deux parents avec une procuration et copie du document d'identité du parent absent (formulaire téléchargeable)	• Certificat de famille • Document d'identité du parent présent • Copie du document d'identité du parent absent (ou document de séparation avalisé avec mention du droit de garde)
Parents divorcés	Si la garde de l'enfant est avec l'autorité parentale pour un seul parent, le parent concerné doit être présent. Si l'autorité parentale de l'enfant est conjointe, présence des deux parents ou de l'un des deux parents muni d'une procuration et d'une copie du document d'identité du parent absent.	• Jugement de divorce définitif et exécutoire de l'autorité parentale
Parents pacsés	Les deux parents ou l'un des deux parents muni d'une procuration et copie du document d'identité du parent absent	• Certificat de famille
Parents en concubinage	La mère de l'enfant ou du père de l'enfant avec une procuration du parent absent avec une copie de son document d'identité	• Acte d'origine de la mère
Parents mineurs	La mère de l'enfant et du représentant légal de la mère	• Certificat de famille • Document d'identité de la mère et du représentant légal de la mère

